

Le Centre de gestion de Lot-et-Garonne, organise, au titre de l'année 2019, en partenariat avec les Centres de gestion de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Corrèze, de la Creuse, de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, des Pyrénées-Atlantiques, des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Haute-Vienne,

le concours d'accès au grade

DE MEDECIN TERRITORIAL de 2^{ème} classe

Le concours est ouvert pour 12 postes aux :

- Candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre exigé, en application du 1^o de l'article L.4111-1 du code de la santé publique, pour l'exercice de la profession de médecin ;
- Personnes ayant obtenu une autorisation individuelle permanente d'exercice de la médecine délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique ou de l'article 60 de la loi n° 99-641 du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle.

Lorsque les missions correspondant aux postes mis aux concours l'exigent, le concours est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou titre de médecin spécialiste dans les spécialités concernées.

Les candidats titulaires d'un diplôme délivré dans un Etat autre qu'un Etat membre de la Communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen doivent déposer une demande d'équivalence de diplôme auprès d'une commission placée auprès du CNFPT.

Les inscriptions doivent se faire EXCLUSIVEMENT au :
Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Lot-et-Garonne
53 rue de Cartou – CS 80050
47901 AGEN CEDEX 9
05 53 48 00 70

Période de pré-inscription ou de retrait des dossiers individuels d'inscription :

du mardi 02 octobre 2018 au mercredi 07 novembre 2018, soit :

- ☉ par préinscription en ligne sur le site Internet du C.D.G. 47 : www.cdg47.fr
- ☉ sur place au C.D.G. 47 (aux horaires d'ouverture du C.D.G. 47 : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00)
- ☉ sur demande écrite* transmise par voie postale au C.D.G. 47 (jusqu'à minuit, cachet de La Poste faisant foi)

Clôture des inscriptions (date limite de dépôt des dossiers individuels d'inscription) :

le jeudi 15 novembre 2018, soit :

- ☉ sur place au C.D.G. 47 (jusqu'à 17h00, heure de fermeture du C.D.G. 47)
- ☉ par voie postale au C.D.G. 47 (jusqu'à minuit, cachet de La Poste faisant foi)

Date et lieu de la 1^{ère} épreuve :

A partir du 28 janvier 2019, à Agen ou ses environs

IMPORTANT :

* Les demandes de dossiers faites par courrier devront être accompagnées d'un courrier et d'une enveloppe de format A4 affranchie pour un envoi de 100 grammes et libellée aux nom et adresse du candidat.